

AGENCE FINANCIERE DE BASSIN

"SEINE-NORMANDIE"

DELIBERATION n° 80-3 DU 27 FEVRIER 1980
portant sur l'acquisition d'un immeuble

Le Conseil d'Administration de l'Agence Financière de Bassin
"Seine Normandie",

DELIBERE :

Le Directeur est invité à poursuivre ses études et recherches relatives à l'acquisition ou à la construction d'un immeuble destiné à être le nouveau siège de l'Agence, qui pourrait être implanté à PARIS, à La DEFENSE, ou dans une ville nouvelle de la Région d'Ile de France.

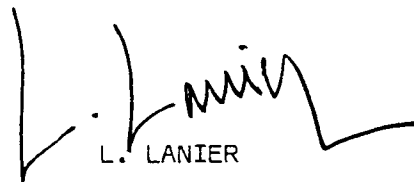
Il sera assisté du groupe de travail constitué ce jour et comprenant M. PERNIN, M. TENAILLON, M. VERNY, M. BADGUERAHANIAN ainsi qu'un Délégué du Personnel de l'Agence.

Le Secrétaire
Directeur de l'Agence



C. LEFROU

Le Président
du Conseil d'Administration.



L. LANIER

